Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DRFiP 76
Pôle gestion publique

18 octobre 2016

Observatoire des délais de paiement en Normandie

I- DELAIS DE PAIEMENT DE l'ETAT

(en jours)	Normandie	National
janvier à septembre 2015		
délai global	**11,34**	**19,42**
dont délai commande publique	19,36	25,32
janvier à septembre 2016		
délai global	**11,46**	**19,60**
dont délai Service Facturier	9,60	NC
dont délai commande publique	18,20	26,58

Pour les services de l'État en Normandie, le délai global de paiement s'élève à 11,46 jours sur la période de janvier à septembre 2016, à un niveau très proche de sa valeur sur la même période de 2015 (11,34 jours). Cet indicateur est sensiblement meilleur que la moyenne nationale (19,6 jours).

Plus particulièrement, le délai de paiement concernant la commande publique des services de l'Etat en Normandie a légèrement diminué en passant de 19,36 jours sur la période de janvier à septembre 2015 à 18,20 jours sur la même période de 2016. Il reste ainsi inférieur de près de 7 jours à la moyenne nationale (26,58 jours).

Sur la première moitié de l'année, 8,84% des demandes de paiement relatives à la commande publique ont fait l'objet d'intérêts moratoires.

La montée en charge des services facturiers (SFACT) se poursuit et contribue grandement à l'amélioration sensible des délais de paiement des services de l'Etat, grâce à une simplification des circuits de traitement des factures.

Malgré cette hausse des dépenses en mode facturier, le délai de règlement des demandes de paiement traitées par les SFACT du Calvados et de Seine-Maritime s'est maintenu à un niveau très satisfaisant (respectivement 10,9 et 8,3 jours sur les neufs premiers mois de 2016), ce qui les place parmi les services facturiers les plus performants sur le territoire.

L'impact du passage en mode facturier est d'autant plus important que les SFACT ont traité, sur les trois premiers trimestres de l'année 2016, plus de 54 % des demandes de paiement des services de l'Etat relatives à la commande publique. Cette proportion est en augmentation constante depuis 2011, notamment du fait de l'intégration au dispositif SFACT 76 des dépenses de la Préfecture en 2014 et d'une partie de la commande publique du Rectorat en 2016.

II- DELAIS DE PAIEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES

(en jours)	Normandie	National
janvier à septembre 2015		
délai global	**26,98**	**27,94**
dont dépenses d'investissement	**27,73**	**29,21**
janvier à septembre 2016		
délai global	**26,40**	**27,68**
dont dépenses d'investissement	**27,30**	**28,91**

Le délai global de paiement des dépenses ordonnées par les Collectivités et Etablissements Publics Locaux (CEPL) de Normandie était, sur l'ensemble de la région, en moyenne de 26,40 jours sur les 9 premiers mois de 2016, soit un délai inférieur d'un jour à celui constaté au plan national (27,68 jours) et en légère baisse par rapport à la même période de 2015 (26,98 jours).

Le délai global de paiement pour les dépenses d'investissement s'élevait à 27,30 jours sur la période janvier à septembre 2016, soit un niveau proche de celui de 2015 sur la même période et à un niveau meilleur que la moyenne nationale (28,91 jours).

Définitions et éléments de méthodologie

1 - Délai Global de Paiement (DGP) : le délai global de paiement couvre l'intégralité de la chaîne de la dépense. Il débute à la date de réception de la facture et prend fin au moment de son paiement. Dans le cadre d'un marché public, les services de l'Etat et les collectivités et les établissements publics locaux contractants doivent régler leurs fournisseurs dans un délai maximum : le DGP ne doit pas dépasser 30 jours pour les services de l'Etat et les collectivités et établissements publics locaux et 50 jours pour les établissements publics de santé.

2 - Le Service FACTurier (SFACT) : Au contraire du circuit classique des dépenses publiques (réception de la facture par un service ordonnateur, émission d'un mandat de paiement, transmission du mandat de paiement et de la facture au comptable pour paiement), le service facturier permet de centraliser en un seul endroit la réception, le traitement et le paiement des factures.